

Projet « Eoliennes d'Egry-Barville »

Comité de Projet



Compte rendu

Réunion du **06 mars 2025** à la salle polyvalente d'Egry



Personnes présentes :

En qualité de représentant(s) du porteur de projet :

- Julie LACHERE, Responsable de projet
- Manon COTE, Responsable de projet junior
- Emilie FERRE-CAILLIOT, Responsable régional

En qualité de représentants des collectivités :

- Daniel HABY, Maire de Barville-en-Gâtinais
- Thierry SURATEAU, 1^{er} adjoint de la mairie de Barville-en-Gâtinais
- Olivier CARTIER, Conseiller municipal de la mairie de Barville-en-Gâtinais
- Jean-Louis DUJARDIN, Maire d'Egry et 4^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG)
- Olivier DURAND, 2^{ème} adjoint de la mairie de Yèvre-la-Ville
- Jean-Marc PIERRON, 1^{er} adjoint de la mairie d'Auxy
- Thierry BARJONET, Maire de Boynes et 11^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pithiverais

Le cas échéant, invités à la demande du porteur de projet :

- Marine JUDE-ERBS, Paysagiste pour le bureau d'études Audiccé

Compte rendu de la réunion :

Le contenu de la présentation est mis à disposition sur la page internet du projet :

https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/centre-val-de-loire/barville-en-gatinais_egry.html

Les explications complémentaires et réponses aux observations émises sont retranscrites ci-dessous.

01. À propos d'ABO Energy

ABO Energy, anciennement ABO Wind, a changé de nom pour refléter l'élargissement de ses activités. L'entreprise se spécialise dans les énergies renouvelables, avec des projets dans l'éolien, le solaire, l'hydrogène, et les systèmes de stockage.

ABO Energy est active dans le développement, la construction et l'exploitation de projets dans la région Centre-Val de Loire.

02. Localisation du projet

Justification du choix du site

Le choix du site a été justifié par son inclusion dans les Zones d'Accélération (ZA) adoptées respectivement par les communes de Barville-en-Gâtinais et d'Egry, les 28 septembre 2023 et 10 octobre 2023. Les zones d'étude (représentées en pointillé bleu sur la Figure 1 ci-dessous) se situent dans un contexte marqué par une présence d'infrastructures : autoroute, routes nationale et départementale, ainsi que des lignes à haute tension.

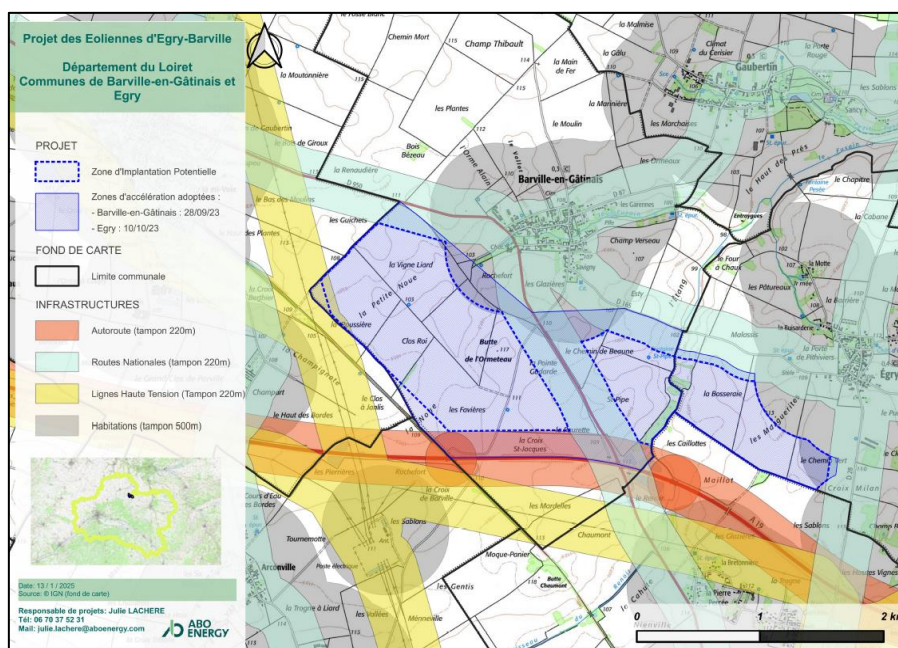


Figure 1 : Carte représentant les infrastructures et les zones d'accélération autour des zones étudiées pour le projet

Options de localisation envisagées

Trois options de localisation ont été présentées.

Scénario 1 :

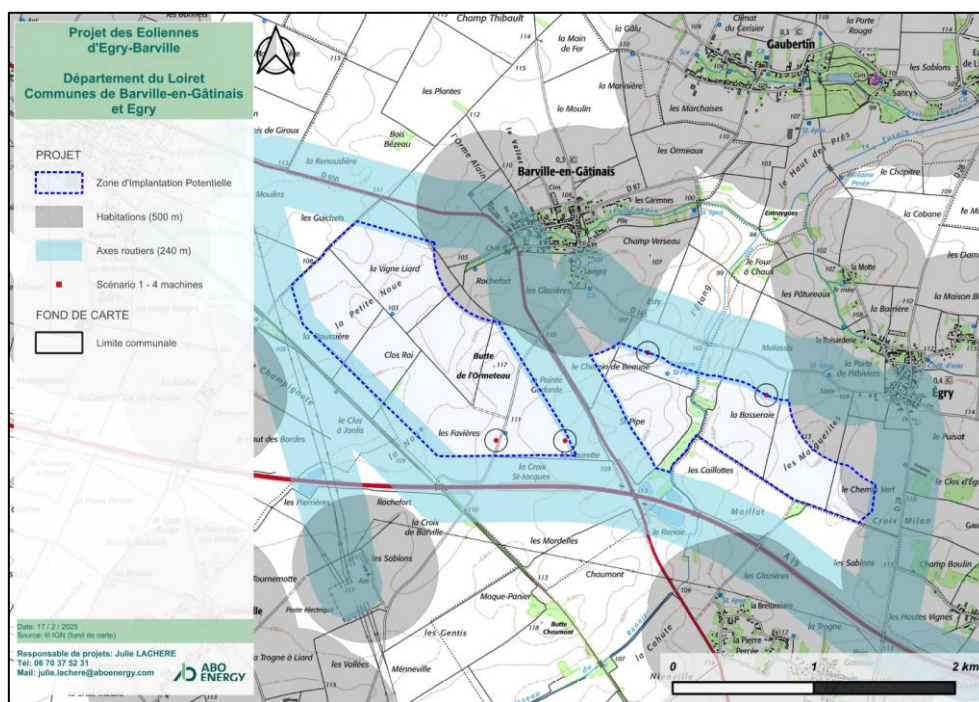


Figure 2 : Première option de localisation

Scénario 2 :

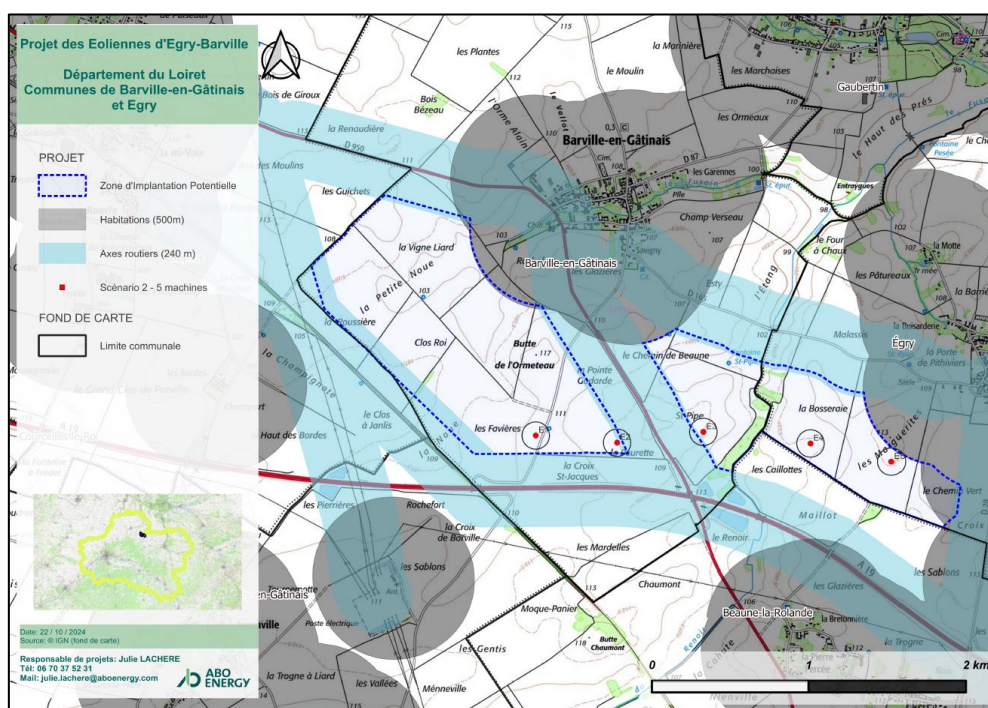


Figure 3 : Deuxième option de localisation

Scénario 3 :

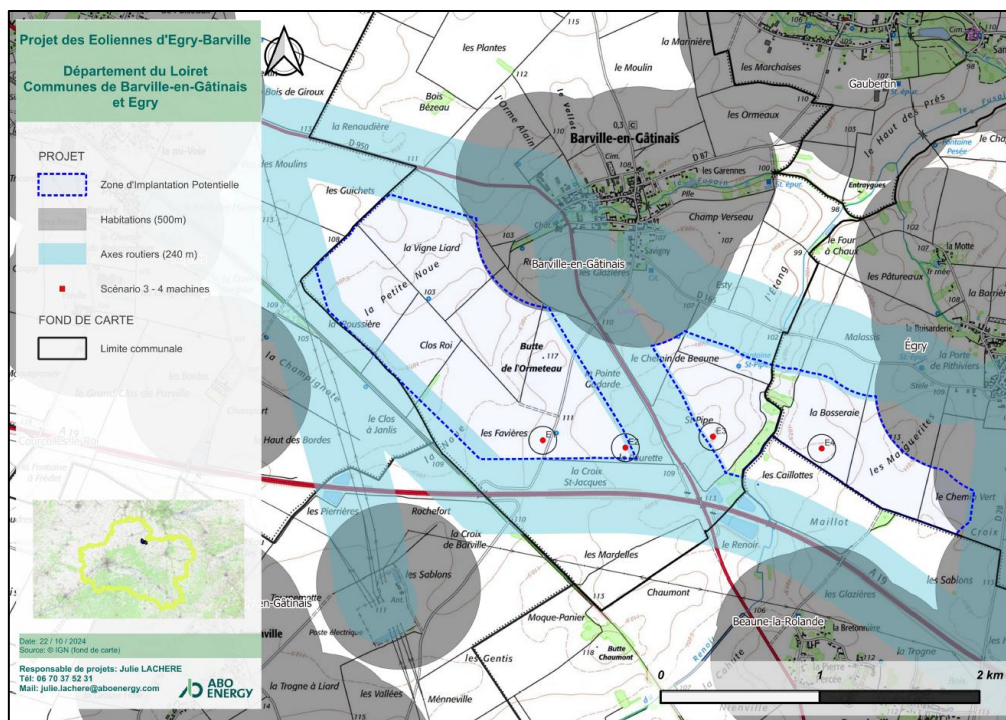


Figure 4 : Troisième option de localisation

03. Caractéristiques du projet

Objectifs du projet

Les objectifs du projet ont été présentés en conformité avec la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), adoptée le 10 mars 2023, qui fixe un objectif de 35 GW d'éolien raccordé d'ici 2030, contre 23 GW actuellement. Le projet permettra également de contribuer aux objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), un outil de pilotage de la politique énergétique française, qui vise à doubler la capacité installée d'énergies renouvelables électriques d'ici 2028 par rapport à 2017, dans la perspective d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

De manière générale, le projet éolien s'inscrit dans une volonté de déploiement des énergies renouvelables à toutes les échelles, en particulier pour répondre aux besoins croissants d'électrification des usages et à l'indépendance énergétique, conformément aux engagements de l'Accord de Paris, à la Loi Énergie-Climat, et au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

Principales caractéristiques

Les principales caractéristiques du projet éolien sont les suivantes (le scénario 3 présenté en Figure 4 ayant été retenu pour les études d'impact) :

- Nombre d'éoliennes : 4
- Hauteur maximale en bout de pales : 200
- Longueur maximale des pales : 80 m
- Hauteur maximale du mât : 125 m

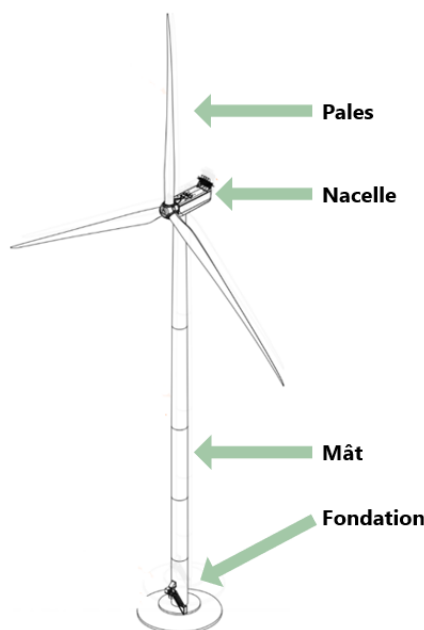


Figure 5 : Schéma d'une éolienne

Enjeux socio-économiques

Le projet couvre une consommation annuelle équivalente à celle de 10 109 foyers, soit environ 20 194 habitants. À titre de comparaison, une ville comme Montargis compte environ 15 000 habitants.

Puissance projetée

Le projet sera déposé en gabarit, ce qui signifie que nous ne définissons pas un modèle précis d'éoliennes lors du dépôt, mais seulement des dimensions maximales. Cette approche nous permet de rester flexibles quant au choix du modèle d'éolienne tout en garantissant que chaque éolienne ne dépassera pas une puissance maximale de 6 MW, pour un total de **24 MW** sur l'ensemble du projet.

Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

Des photomontages illustrant l'impact du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire ont été présentés (sur les figures suivantes, le projet « Eoliennes d'Egry-Barville » est représenté en violet).



Figure 6 : Photomontage depuis la D950 avec vue sur le Château de Rochefort



Figure 7 : Photomontage avec vue sur la Maison Forte de Gaudigny



Figure 8 : Photomontage depuis la D950 avec vue sur l'Eglise de Beaune-la-Rolande



Figure 9 : Photomontage depuis les tours de la forteresse de Yèvre-le-Chatel

04. Raccordement

Quatre options de raccordement ont été présentées :

Nom du poste source	Distance
PITHIVIERS	15 km
LOIRET 1	11 km
GATINAIS	1,2 km
BEAUNE-LA-ROLANDE	3,4 km

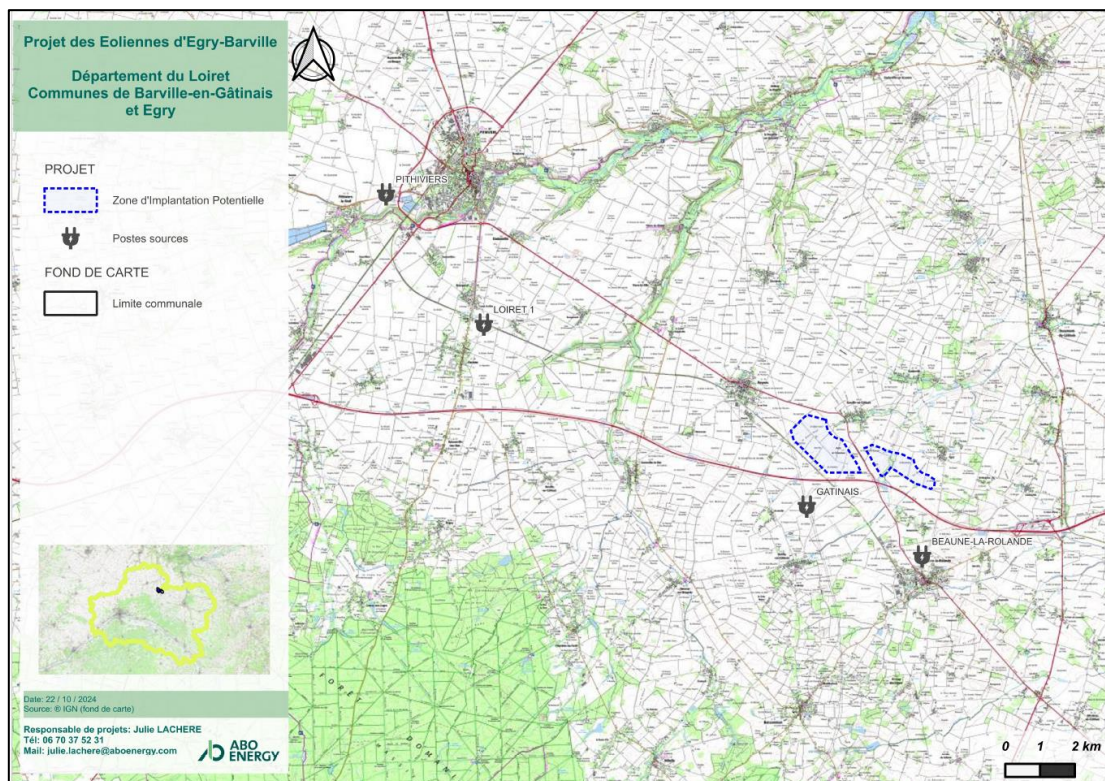


Figure 10 : Carte représentant les options de raccordement et leur proximité avec les zones d'études

Observations et conclusion

Observations

Question 1 : SCOT et SRADDET sont en cours de révision. Quelles versions seront prises en compte pour le projet ?

Réponse : Ce sont les schémas en vigueur au moment du dépôt du projet qui seront pris en compte.

Question 2 : Quelle est la distance des éoliennes par rapport à Boynes ?

Réponse : La distance par rapport à l'éolienne la plus proche est de 2,2 km.

Question 3 : Un deuxième photomontage depuis la maison forte de Gaudigny, de l'autre côté, serait-il possible ?

Réponse : Oui, cela est prévu, même si les photomontages sont réalisés depuis des lieux de passage représentatifs et depuis le domaine public.

Question 4 : Quelle est la date prévue pour l'enquête publique, 1er ou 2ème semestre 2026 ?

Réponse : L'enquête publique devrait avoir lieu au 1er semestre 2026, sous réserve des éventuelles demandes de compléments.

Question 5 : Les élus s'interrogent sur le déroulement d'une enquête publique pendant la campagne électorale.

Réponse : ABO se renseigne à ce sujet (voir réponse en conclusion).

Question 6 : La distance de 500 m entre les habitations et des éoliennes de 120 m de haut est-elle maintenue malgré l'augmentation de la taille des éoliennes ?

Est-ce que cela soulève des interrogations quant à l'évolution de la réglementation en matière de distance d'éloignement des éoliennes.

Réponse : Oui, c'est la distance de sécurité de 500 m par rapport aux habitations qui est retenue malgré une augmentation de la taille des éoliennes.

Question 7 : Les arguments paysagers soulevés par l'opposition ont-ils un impact significatif, en particulier par rapport aux études réalisées par Auddicé ?

Réponse : Le bureau d'études Auddicé est indépendant et garantit l'objectivité de l'étude pour estimer la sensibilité du site. Si une contre-expertise devait être réalisée, un autre bureau d'études spécialisé serait nécessaire. Pour ce projet, 61 photomontages seront réalisés, contre 40 habituellement. Les photomontages suivent les directives de l'étude d'impact et seront réalisés avec un angle de 120°.

Question 8 : Est-ce que la région Centre-Val de Loire (CVL), avec déjà de nombreuses éoliennes, a encore besoin d'électricité issue de nouveaux parcs.

Réponse : La région CVL est effectivement propice au développement de l'éolien, mais la réflexion se fait à l'échelle nationale, car l'électricité produite est réinjectée sur le réseau.

Question 9 : Est-il prévu une réduction du coût de l'électricité pour les riverains des parcs éoliens ?

Réponse : Cette question est régulièrement soulevée. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement, car ce type de décision ne relève pas de notre compétence.

Question 10 : Quelles mesures sont prévues par rapport à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et à l'artificialisation des sols ?

Réponse : Comme pour le premier projet, une étude préalable d'aménagement (EPA) sera réalisée par la chambre d'agriculture, car la surface concernée dépasse 1 hectare.

Conclusion

Le comité de projet a offert l'opportunité aux différentes parties prenantes de prendre connaissance des principaux aspects du projet, notamment l'historique, le choix du site et des machines.

Il a également permis de répondre à la demande récurrente de photomontages, en présentant quelques-uns. D'autres photomontages seront réalisés et partagés dans le cadre des études d'impact, qui constituent les prochaines étapes avant le dépôt du dossier en préfecture.

Enfin, une inquiétude a été soulevée concernant la tenue de l'enquête publique durant les prochaines élections municipales. Après consultation de notre service juridique, il a été confirmé qu'une consultation du public devra effectivement être organisée par la préfecture et le commissaire enquêteur. Le conseil municipal de la commune concernée par le projet sera également consulté, et l'avis de consultation devra être affiché en mairie. De plus, les élus auront la possibilité de participer aux réunions publiques d'ouverture et de clôture. Il n'existe pas de dispositions spécifiques pour adapter cette procédure aux élections municipales. Le commissaire enquêteur devrait organiser la consultation en parallèle des élections.

ANNEXE 1 : Copie du courrier d'invitation

ABO Energy France SARL

✉ Le Millenium – 6 bis avenue Jean Zay

45000 Orléans, France

☎ +33(0)2.38.52.21.65 Fax : +33(0)2.38.25.92.01

Votre interlocutrice :

Julie LACHERE

Responsable de projets éoliens

Téléphone : +33 (0) 6.70.37.52.31

julie.lachere@aboenergy.com

NOM Destinataire

ADRESSE Destinataire

Orléans, le 06 janvier 2025

Courrier Recommandé : RAR 1A 212 431 3225 9

Objet : Création d'un Comité de Projet – Projet Eolien d'Egry-Barville

Responsable projet : Julie Lacheré 06.70.37.52.31 – julie.lachere@aboenergy.com

Madame Le Maire,

ABO Energy, anciennement ABO Wind, développe depuis 2022, le nouveau projet éolien d'Egry-Barville. Les études visant à caractériser l'état initial de l'environnement pour ce projet éolien d'Egry Barville sont désormais achevées.

Nous attachons une importance particulière à la communication et au partage d'information autour du projet et du cadre législatif changeant dans le domaine des énergies renouvelables. Adoptée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes puissent définir des zones d'accélération pour le développement de ces énergies. D'une part pour atteindre nos objectifs climatiques et d'autre part pour assurer notre souveraineté énergétique, l'électrification et la décarbonation de nos usages nécessitent de massifier le recours aux énergies renouvelables¹.

Un décret d'application de cette loi, publié en décembre 2023 et entré en vigueur en juin 2024, prévoit la mise en place de comités de projet pour les projets situés en dehors des zones d'accélération. Bien que le projet éolien d'Egry-Barville se situe

¹ Voir le rapport RTE « Futurs Energétiques 2050 », dont les prévisions ont été revues à la hausse en juin 2023.

sur des zones envisagées comme zones d'accélération, celles-ci n'ont pas encore été validées définitivement par la préfecture. C'est pourquoi, nous avons décidé de mener un comité de projet afin de poursuivre notre démarche de concertation et d'impliquer activement les parties prenantes du territoire.

Le comité de projet pourra être composé :

- D'un représentant de la commune d'implantation du projet ;
- D'un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale sur lequel est implanté le projet ;
- D'un représentant des communes dont une partie du territoire est située dans le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement, des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève. Ce rayon est de 6km pour les projets éoliens ;
- D'un représentant du porteur de projet.

A ce titre, nous vous invitons à ce comité et à nous faire part de votre volonté de rejoindre ce comité de projet par le biais d'un représentant de votre commune.

Si vous le souhaitez, peuvent également participer au comité de projet :

- Le référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergie renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique nommé en application de l'article L. 181-28-10 du code de l'environnement
- Un représentant des gestionnaires de réseaux publics de distribution concernés
- Un représentant des gestionnaires de réseaux publics de transport d'énergie concernés

Une fois le comité de projet composé, nous organiserons une réunion en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet. Cette réunion de présentation sera l'occasion d'émettre des recommandations et points de vigilance après une présentation générale du projet.

A l'occasion de cette réunion, nous vous proposons de nous réunir au sein de votre territoire, le :

Jeudi 6 mars 2025 à 10h à la mairie d'Egry.

Si vous êtes intéressé à l'idée de faire partie de ce comité pour le projet éolien d'Egry-Barville, pourriez-vous s'il vous plaît m'en faire part en me contactant au **06.70.37.52.31** ou par mail à l'adresse suivante : julie.lachere@aboenergy.com, et ce avant le 19 février 2025. Nous transmettrons les modalités d'organisation détaillées aux futurs membres du comité en amont des réunions.

En espérant une réponse favorable de votre part, je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Julie LACHERÉ

Responsable de projets éoliens

ANNEXE 2 : Liste des invités

Nom	Prénom	Poste	Adresse
BOUGREAU	Francis	Maire	9 Grande rue 45340 BORDEAUX EN GATINAIS
GUERINET	Patrick	Maire	10 rue de la Mairie 45300 Givraines.
MONTEBRUN	Monique	Maire	6 le Bourg 45340 Saint- Michel
POZO	Nicolas	Maire	1 rue Montgaudier 77890 Beaumont-du- Gâtinais
COUILLAUT	Odile	Maire	2 route du Gros-Orme 45340 Montbarrois
BERNARD	Françoise	Maire	Rue du Château, BP 18, 45490 Corbeilles
PELHATE	Sophie	Maire	12rue Principale 45340 Auxy
PETIOT	Pierre	Maire	13 rue du Pont-de- Puisseaux 45390 Boësses
LEOTARD	Alexandre	Maire	Place de l'Église 45390 Échilleuses
RIVIERE	William	Maire	20 rue du Mesnil 45390 La Neuville-sur- Essonne
DUJARDIN	Jean-Louis	Maire	Grande rue 45340 Égry
LUCHE	Jean-François	Maire	21 le Bourg 45340 Saint-Loup-des-Vignes
SUREAU	Michel	Maire	6 rue de la Mairie 45340 Juranville
THILLOU	Alain	Maire	2 place de la Mairie 45270 Mézières-en- Gâtinais

GILLET	Jean	Maire	Place de la Mairie 45340 Gaubertin
VERNEAU	Philippe	Maire	2 sentier de la Messe 45300 Bouilly-en-Gâtinais
PAILLOUX	Patricia	Maire	101 rue de Saint-Lubin 45300 Yèvre-la-Ville
BARRIER	Christian	Maire	Place de la Mairie 45340 Nancray-sur-Rimarde
HABY	Daniel	Maire	40 Grande-Rue 45340 Barville-en-Gâtinais
BAUER	Christophe	Maire	<u>5 Rue de la Mairie,</u> <u>45490 Lorcy</u>
BARJONET	Thierry	Maire	1 Rue de l'Ardoise, 45300 Boynes
DESBOIS	Jean-Marie	Maire	25, rue de l'Hôtel de Ville, 45340 BOISCOMMUN
MASSON	Michel	Maire	Pl. de l'hotel de ville, 45340 Beaune-la-Rolande
GIRARD	Claude	Maire	<u>6 Pl. de la Mairie,</u> <u>45340 Batilly-en-</u> <u>Gâtinais</u>
WERA	Jonathan	Maire	<u>6, Rue du Tertre -</u> <u>45300 Courcelles-le-</u> <u>Roi</u>
BERTHELOT	Michel	Maire	<u>2 Rue du Cardinal de la</u> <u>Luzerne, 45340</u> <u>Chambon-la-Forêt</u>
DAUVILLIERS	Delmira	Présidente de l'EPCI	3 bis Rue des Déportés, 45340 Beaune-la-Rolande
HURAUULT	Chritophe	Référents préfectoraux en	181 Rue de Bourgogne, 45000 Orléans

		charge de la déf. des ZA au dev des EnR	
BROCAS	Sophie	Préfète	182 Rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Honoré	Nicolas	SG de la préfecture du Loiret	182 Rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Gervais	Thierry	DG de la SICAP	3 rue du Moulin de la canne, 45300 Pithiviers
Canno	Eric	DR CVL	336 boulevard Duhamel du Monceau 45160 Olivet
DAUVILLIERS	Delmira	Présidente de l'EPCI	3 bis Rue des Déportés, 45340 Beaune-la- Rolande